

**MAIRIE DE DRAP**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 AVRIL 2007**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE du 23 novembre 2006**

Lecture est donnée du compte-rendu de la séance du 23 novembre 2006.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006 ET APPROBATION DU COMPTE DE  
GESTION DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL POUR L'EXERCICE 2006 –  
COMMUNE –**

Pour la première fois, les services ont été en mesure de présenter le Compte Administratif et le Compte de Gestion avant le Budget Primitif. Par ailleurs la Conseil de la CCPP vient de décider hier, compte tenu de l'augmentation des recettes de Taxe Professionnelle, de l'attribution aux communes d'une Dotation de Solidarité, dont le montant pour Drap sera de 31 000 €. Dans l'attente de la décision, cette dotation n'a pas été inscrite au Budget Primitif; il conviendra donc de le faire lors d'une Décision Modificative Budgétaire à venir.

**1/ Section de fonctionnement :**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Mandats émis</b>	<b>Titres émis</b>	<b>Report N-1 :</b>	<b>Total :</b>
3 363 326,59 €	3 657 827,34 €	505 325 ;76 €	4 163 153,10 €
<b>Résultat :</b>		<b>+ 799 826,51 €</b>	

**2/ Section d'investissement :**

<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>
<b>Mandats émis</b>	<b>Report N-1 :</b>	<b>Total :</b>	<b>Titres émis</b>
1 093 085 ;82 €	228 383,45 €	1 321 469,27	1 028 939,79 €
<b>Résultat :</b>		<b>- 292 529,48 €</b>	

**3/ Résultat global : 507 297,03 €**

Le Compte Administratif est voté par 16 voix pour et 5 contre.

Le Compte de Gestion, dressé par le receveur du Trésor, est voté par 16 voix pour et 5 abstentions.

<b>BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2007 et délibérations annexes</b>
--

**1/ Section de fonctionnement :**

<b>DEPENSES PREVUES</b>	<b>RECETTES PREVUES</b>		
<b>Mandats</b>	<b>Titres</b>	<b>Report N-1 :</b>	<b>Total :</b>
3 714 300,03 €	3 207 003,00 €	507 297,03 €	3 714 300,03 €

**2/ Section d'investissement :**

<b>DEPENSES PREVUES</b>			
<b>Mandats</b>	<b>Report N-1 :</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>Total :</b>
1 112 267,24€	292 529,48 €	1 545 000,00 €	2 949 796,72 €
<b>RECETTES PREVUES</b>			
<b>Titres</b>	<b>Restes à réaliser:</b>	<b>Total :</b>	
1 804 796,72 €	1 145 000,00 €	2 949 796,72 €	

Il est procédé à l'examen des participations et subventions, qui sont toutes votées à l'unanimité.

Il est présenté les propositions en matière de taux des taxes locales.

- **TAXE d'HABITATION**                      **15,87 %**
- **FONCIER BATI**                              **9,62 %**
- **FONCIER NON BATI**                      **22,84 %**

Les nouveaux taux sont votés par 16 voix pour et 5 contre.

Il est présenté les propositions de tarifs pour les cantines scolaires, pour 2007-2008 :

- Repas maternelle    2,18 Euros
- Repas primaire        2,34 Euros
- Enseignants            3,58 Euros

Les nouveaux tarifs sont votés à l'unanimité.

Il est fait part des propositions de travaux, concernant la dotation cantonale de voirie 2007, qui sont votées à l'unanimité.

Il est évoqué l'érection d'un monument à la Résistance des vallées des Paillons à Cantaron, et la contribution de 1945 € qui est demandée à la Commune. La participation est votée à l'unanimité.

Le projet de Budget Primitif est voté par 16 voix pour et 5 contre.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006 ET APPROBATION DU  
COMPTE DE GESTION DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL POUR  
L'EXERCICE 2006 – REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT**

**1/ Section d'exploitation :**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Mandats émis</b>	<b>Titres émis</b>	<b>Report N-1 :</b>	<b>Total :</b>
1 211 391,13 €	1 223 284,70 €	117 719,63 €	1 341 004,33 €
<b>Résultat :</b>		<b>+ 129 613,20 €</b>	

**2/ Section d'investissement :**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Mandats émis</b>	<b>Titres émis</b>	<b>Report N-1 :</b>	<b>Total :</b>
286 303,75 €	217 760,51 €	78 159,01 €	295 919,52 €
<b>Résultat :</b>		<b>+ 9615,77 €</b>	

**3/ Résultat global : 139 228,97**

Le Compte Administratif est voté à l'unanimité.

Le Compte de Gestion, dressé par le receveur du Trésor, est voté à l'unanimité.

**BUDGET PRIMITIF 2007 DE LA REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT et  
délibérations annexes**

**1/ Section d'exploitation :**

<b>DEPENSES PREVUES</b>	<b>RECETTES PREVUES</b>		
<b>Mandats</b>	<b>Titres</b>	<b>Report N-1 :</b>	<b>Total :</b>
916 891,17 €	787 277,97 €	129 613 ;20 €	916 891,17 €

**2/ Section d'investissement :**

<b>DEPENSES PREVUES</b>			
<b>Mandats</b>	<b>Restes à réaliser:</b>		<b>Total :</b>
441 502,97 €	509 00,00 €		950 502,97 €
<b>RECETTES PREVUES</b>			
<b>Titres</b>	<b>Report N-1 :</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>Total :</b>
570 887,20 €	9 615,77 €	370 000,00 €	950 502,97 €

Il est proposé au Conseil d'approuver le programme de travaux lié au second forage des Vernes, l'autorisation du Préfet ayant été obtenue. Il s'agit de prévoir l'évolution des besoins en eau et de sécuriser l'alimentation du réseau.

Le programme est adopté à l'unanimité, et le Maire autorisé à solliciter les subventions correspondantes.

Le vote du Budget Primitif est adopté à l'unanimité

La Commission de l'Eau, qui s'est réunie mardi 4, a examiné certaines demandes de mise en non-valeur de facturations d'eau, compte tenu de circonstances particulières.

Ces mises en non-valeur sont adoptées à l'unanimité.

#### **APPROBATION DE L'ADHESION DE LA COMMUNE DE BENDEJUN AU SICTEU**

La commune de Bendejun a adhéré depuis maintenant plusieurs années au SICTEU. Il avait semblé à l'époque que la validation de cette adhésion ne nécessitait pas une délibération de toutes les communes adhérentes.

Le contrôle de légalité préfectoral, engagé dans un examen de la situation juridique des différents Syndicats, a demandé de procéder, finalement, à cette formalité.

Le Conseil délibère en ce sens à l'unanimité.

#### **CESSION DE 665M2 DE LA PARCELLE 811 SECTION B A MADAME NADINE FORLIN**

La commune a sollicitée par Madame Nadine Forlin, propriétaire au quartier Gras Supérieur pour l'acquisition d'une partie de la parcelle 811 Section B, assise de l'ancien canal de Ste Thècle, pour une surface de 665m<sup>2</sup>. Ce canal d'adduction d'eau qui desservait la commune de Nice en eau potable a été désaffecté et cédé, pour la part qui traverse Drap, à la Commune.

Si une grande partie de ce canal est très fréquenté par de nombreux promeneurs, certaines portions n'ont pas le même attrait pour l'ensemble des drapois. La partie non fréquentée contiguë au terrain de Madame Nadine FORLIN pourrait donc lui être cédée.

La cession est approuvée à l'unanimité.